|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/872** | Le 19 octobre 2018 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** |
|  |
|  |
| Objet: | **Commission d'études 7 des radiocommunications (Services scientifiques)****– Proposition d'approbation de 7 projets de Recommandation UIT-R révisée** |
|  |
|  |
|  |
|  |

A sa réunion tenue les 18 et 26 septembre 2018, la Commission d'études 7 des radiocommunications a adopté les textes de 7 projets de Recommandation UIT-R révisée et a décidé d'appliquer la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1-7 (voir le § A2.6.2.3) pour l'approbation des Recommandations par consultation. Les titres et résumés de ces projets de Recommandation sont donnés dans l'Annexe de la présente Circulaire. Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de l'approbation d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Compte tenu des dispositions du § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-7, les Etats Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 19 décembre 2018, s'ils approuvent ou non les propositions ci-dessus.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et les Recommandations seront publiées dans les meilleurs délais (voir <http://www.itu.int/pub/R-REC>).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T/UIT‑R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.

François Rancy
Directeur

**Annexe:**  Titres et résumés des projets de Recommandation

**Documents:** Documents [7/77(Rév.1)](https://www.itu.int/md/R15-SG07-C-0077/en), [7/78(Rév.1)](https://www.itu.int/md/R15-SG07-C-0078/en), [7/79(Rév.1)](https://www.itu.int/md/R15-SG07-C-0079/en), [7/80(Rév.1)](https://www.itu.int/md/R15-SG07-C-0080/en), [7/81(Rév.1)](https://www.itu.int/md/R15-SG07-C-0081/en), [7/82(Rév.1)](https://www.itu.int/md/R15-SG07-C-0082/en), [7/83(Rév.2)](https://www.itu.int/md/R15-SG07-C-0083/en)

Les documents sont disponibles en format électronique à l'adresse:
 <https://www.itu.int/md/R15-sg07-C/en>

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications

– Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

– Présidents et Vice‑Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice‑Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Titres et résumés des projets de Recommandations
adoptés par la Commission d'études 7
des radiocommunications

Projet de révision de la Recommandation UIT-R SA.1163-2 Document 7/77(Rév.1)

Critères de brouillage applicables aux liaisons de service des systèmes de collecte de données des services d'exploration de la Terre par satellite
et de météorologie par satellite

Cette Recommandation a été mise à jour pour la dernière fois en 1999 et ne reflète plus les caractéristiques actuelles des systèmes du SETS et du service MetSat, d'où la nécessité de revoir les paramètres. En outre, il est proposé de simplifier la méthode de calcul des critères de brouillage. Enfin, il est proposé de limiter la Recommandation UIT-R SA.1163 au cas des satellites géostationnaires car les satellites non géostationnaires sont couverts par la Recommandation UIT‑R SA.2044.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R SA.1164-2 Document 7/78(Rév.1)

**Critères de partage et de coordination applicables aux liaisons de service des systèmes de collecte de données des services d'exploration
de la Terre par satellite et de météorologie par satellite**

Cette révision découle de la révision de la Recommandation UIT-R SA.1163.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R RS.1165-2 Document 7/79(Rév.1)

**Caractéristiques techniques et critères de qualité de fonctionnement des systèmes utilisés dans le service des auxiliaires de la météorologie dans
les bandes à 403 MHz et à 1 680 MHz**

Cette révision a pour objet de fournir de nouveaux éléments mis à jour concernant les radiosondes dans la bande de fréquences 400,15-406 MHz.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R RS.1263-1 Document 7/80(Rév.1)

**Critères de brouillage pour le service des auxiliaires de la météorologie
dans les bandes 400,15-406 MHz et 1 668,4-1 700 MHz**

Cette révision a pour objet de mettre à jour les caractéristiques techniques et opérationnelles de nouveaux types de radiosondes fonctionnant dans la bande de fréquences 400,15-406 MHz.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R RS.2042-0 Document 7/81(Rév.1)

**Caractéristiques techniques et opérationnelles types des systèmes de sondage radar spatioportés utilisant la bande 40-50 MHz**

La Recommandation a fait l'objet de modifications importantes aux paragraphes suivants: Objectifs des missions, paramètres de conception, diagramme de gain d'antenne et restrictions d'exploitation. Ces modifications reflètent l'état actuel des connaissances dans les domaines qui ont évolué depuis l'adoption de la version initiale de cette Recommandation.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R RS.1883-0 Document 7/82(Rév.1)

**Utilisation de systèmes de télédétection pour l'étude
des changements climatiques et de ses effets**

Cette révision de la Recommandation UIT-R SA.1883-0 (02/2011) contient les modifications suivantes:

– Des précisions ont été apportées dans la Recommandation proprement dite, ainsi que dans d'autres parties du texte.

– Un paragraphe a été ajouté sur les changements climatiques et l'intervention humaine au niveau régional.

– De nouvelles informations sur les systèmes de télédétection ont été ajoutées dans plusieurs parties du texte.

– Le cas échéant, les figures contenant des données historiques ont été remplacées par des figures comprenant des informations plus à jour.

– Le Tableau A2-2 a été mis à jour pour refléter la situation actuelle relative aux missions.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R RS.1859-0 Document 7/83(Rév.2)

**Utilisation des systèmes de télédétection pour la collecte des données à utiliser
en cas de catastrophes naturelles ou de situations d'urgence analogues**

Des précisions ont été apportées dans les parties *reconnaissant* et *recommande*, ainsi que dans d'autres paragraphes du texte. Le cas échéant, les figures contenant des données historiques ont été remplacées par des figures comprenant des informations plus à jour. Des mots clés ont été ajoutés et le domaine d'application de la Recommandation a été révisé. Plusieurs exemples concernant des satellites arrivés en fin de vie ont été remplacés par des exemples concernant des satellites récents.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_